

**REGLEMENT
CHALLENGE DE L'ENTITE SONEGIENNE
2015**

1. Le challenge est établi sur 6 communes de l'entité sonégienne.
2. Pour être classé dans le challenge, chaque coureur doit avoir participé à au moins **6 courses** (excepté la Corrida du Marché de Noël) et **seuls les 6 meilleurs résultats de toutes les courses seront pris en compte.**
3. En cas d'ex æquo, le sportif ayant participé au plus grand nombre de courses sera le gagnant.

La participation à la 6° course vaut 40 points.
La participation à la 7° course vaut 50 points.
La participation à la 8° course vaut 60 points.
La participation à la 9° course vaut 100 points.

4. Le calcul des points se fera de la façon suivante :

$$1000 - ((1000/\text{nbr participants}) \times (\text{place} - 1))$$

L'addition sera faite des 6 meilleurs coefficients pour chaque concurrent.
Le gagnant est celui qui comptabilise le plus de points.

5. Les **trois** premiers de chaque catégorie (11 catégories) recevront un prix.
6. Les catégories sont les suivantes,

Espoirs nés en 1997 et plus
Jeunes filles nées en 1997 et plus
Séniors nés en 1976 à 1996
Dames nées en 1981 à 1996
Vétérans 1 nés en 1966 à 1980
Aînées 1 nées en 1971 à 1980
Vétérans 2 nés en 1956 à 1965
Aînées 2 nées en 1961 à 1970
Vétérans 3 nés en 1946 à 1955
Aînées 3 nées en 1960 et moins
Vétérans 4 nés en 1945 et moins

(Les catégories tiennent compte de l'année de naissance et non du jour et mois de la date de naissance).

7. le sportif qui souhaite effectuer le parcours en **MARCHANT** pourra le faire **MAIS** devra se présenter sur la ligne de départ en même temps que les joggeurs et devra également terminer la course dans un délai temps imparti avec le chronométrateur mais fixé par les organisateurs.
(ARRIVEE 1h30 après le départ excepté pour le jogging de la Source 1h45)

8. Une tombola sera attribuée dans chaque série; soit pour les 5 participations, les 6 participations, les 7 participations et les 8 participations, le jour de la Corrida de la Saint Nicolas.